

Fonctionnement

Inscription à la journée. Vos enfants sont accueillis de 7h30 à 18h00, du lundi au vendredi.

ALSH	Gien	Boismorand	Coullons	Poilly-lez-Gien	Saint-Gondon
Dates	Du 22/10 au 02/11		Du 22/10 au 26/10		
Lieux Inscription	Accueil de loisirs May Soua Moua 2 chemin de Monfort 02 38 38 03 73	Mairie de Boismorand Rue de la Mairie 02 38 31 82 69	Accueil de loisirs Rue Pierre Laurent Bourassin 02 38 29 26 49	Mairie de Poilly-lez-Gien 24 route de Sully 02 38 67 11 95 <i>Permanences les samedis 29/09 et 06/10 de 10h à 12h</i>	Mairie de Saint- Gondon 10 route de Gien 02 38 36 90 76

Vous pouvez également inscrire vos enfants à l'ALSH de Gien pour les autres sites.

Modalités d'inscription

N'oubliez pas les pièces indispensables à l'inscription :

- Un justificatif de domicile (pour les habitants du territoire de la CDCG)
- Le dernier avis d'imposition
- L'attestation de Quotient Familial de la CAF ou de la MSA
- Une photo format identité (récente)
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile et extrascolaire)
- Le carnet de santé de l'enfant
- La fiche d'inscription, le droit à l'image et le règlement intérieur dûment signés

Si la santé de votre enfant le nécessite : un certificat médical indiquant sa pathologie, ses allergies (alimentaires, médicamenteuses, ...) ou toute autre information importante et nécessaire à son séjour en accueil de loisirs.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans ordonnance.

Tarifs

Le prix de journée sera déterminé en fonction de votre Quotient Familial

Territoire de la Communauté des Communes Giennoises	
Quotient Familial CAF	Participation familiale par enfant et par jour
< 198 €	2,16 €
de 198 à 264 €	2,88 €
de 265 à 331 €	3,71 €
de 332 à 398 €	4,53 €
de 399 à 465 €	5,56 €
de 466 à 532 €	6,49 €
de 533 à 599 €	7,52 €
de 600 à 666 €	8,76 €
de 667 à 710 €	9,89 €
Quotient familial CDCG	Participation familiale par enfant et par jour
de 711 à 911 €	12,00 €
de 912 à 1112 €	14,00 €
> à 1113 €	16,00 €
Hors territoire de la CDCG	
Tarif unique	18,00 €



Inscriptions : 1^{ère} semaine jusqu'au vendredi 12 octobre - 2^{ème} semaine jusqu'au vendredi 19 octobre
Les accueils de loisirs sont agréés par la DDDJSCS